



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 089-200067114-20251028-2025\_DRJH\_017-AR

## ARRÊTÉ N°2025- DRJH - 017

--

### PORANT DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE AUX AVIS DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX

**Le** Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19 ;

**Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Considérant** que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature, aux gestionnaires de réseaux ;

**Considérant** Madame Élise ROUSSELOT, Directrice déléguée eau, assainissement et éclairage public ;

**Considérant** Monsieur Stéphane GOZDIK, Directeur des Systèmes d'information et du cadre de vie ;

**Considérant** l'obligation pour les gestionnaires de réseaux d'émettre un avis dans un délai maximal d'un mois.

#### ARRÊTE

**Article 1** : Monsieur Crescent MARAULT, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Madame Élise ROUSSELOT, Directrice déléguée eau et assainissement pour :

1. Donner un avis au service instruction s'agissant des permis de construire, des certificats d'urbanisme ainsi que pour des raccordements eau et assainissement ;

**Article 2** : Monsieur Crescent MARAULT, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Monsieur Stéphane GOZDIK, Directeur de la Système d'information et du cadre de vie pour :

1. Donner un avis au service instruction s'agissant des actes qui relèvent des déchets et de la collecte (collecte en bacs jusqu'à mise en place des points d'apports volontaires) ;

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Madame Élise ROUSSELOT ;
- Monsieur Stéphane GOZDIK ;
- La Direction Générale des Services.

Le 28 octobre 2025

Le Président,

Crescent MARAULT